

CCAS

Un Centre Communal d'Action Sociale ou CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale.

L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences.

Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.

A qui s'adresse le CCAS ?

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune. Cet organisme fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

LES ACTIONS DU CCAS

Allocation Solidarité Seniors

Cette allocation a pour vocation d'assurer un niveau de vie minimum pour les personnes de **plus de 70 ans**.

Echelonnée en fonction des revenus, elle remplace désormais le bon de Pentecôte et le bon chauffage.

Elle est reversée au **mois de septembre de chaque année** et permet à chacun des bénéficiaires de disposer de cette somme comme il le souhaite.

L'inscription est à renouveler tous les ans sur présentation de l'avis de non-imposition, sur les revenus N-1 dès sa réception et d'un RIB.

Voyage des anciens

Depuis 2014, le service du CCAS met en place un voyage annuel au mois de Juin.

Sur inscription, ce voyage est proposé aux administrés de plus de 65 ans et inscrits sur les listes électorales.

Ce voyage est proposé à un tarif réduit et nécessite une inscription préalable auprès du CCAS.

Le repas de Noël

Le repas des anciens à lieu chaque année le second week-end de décembre à la salle polyvalente de la ville.

Il est accessible à tous les anciens de la commune âgés de plus de 65 ans et inscrits sur les listes électorales.

Accompagné d'un repas de qualité dans une salle décorée pour l'occasion, de nombreuses animations sont proposées aux participants.

Accès aux marchés du territoire

Le marché du terroir de Jouarre à lieu tous les seconds vendredis du mois mais d'autres marchés sont organisés en dehors de la ville. Tous les vendredis, le service du CCAS propose à toute personne de plus de 70 ans d'accéder aux autres marché du territoire en navette. Si vous souhaitez accéder à ce service, inscrivez-vous auprès du CCAS avant le jeudi à 12h.

Le colis

Tous les deux mois, la mairie apporte un soutien alimentaire aux personnes âgées de plus de 70 ans et non imposables.

Pour vous inscrire à ce service, veuillez vous adresser directement au CCAS.

Carte Améthyste

Les forfaits Améthys sont des cartes navigo à tarifs réduits réservées aux personnes handicapées ou retraitées sous conditions de ressources ou de statut (anciens combattants).

Retrouvez toutes les informations en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.navigo.fr/titres/le-forfait-amethyste-presentation/>

Le dossier d'inscription est disponible au service du CCAS et en gare SNCF.

Ecrivain public

Besoin d'aide pour rédiger un CV, une lettre de motivation, un courrier administratif, etc.

A partir du mois de septembre, un Ecrivain Public viendra en mairie de Jouarre deux mercredis par mois de 9h à 12h.

Ce service est gratuit et sur rendez-vous au 01 60 24 26 21

01 60 24 26 21

07 78 41 97 30

Contactez le service du CCAS

MAIRIE DE JOUARRE

Place Auguste Tinchant

77640 JOUARRE

01 60 24 26 26

Nous contacter

Copyright 2021 Mairie de Jouarre

